

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 15 novembre 2005 à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



- Présidence :** Mme PORCHET Arlette, présidente
- Présents :** Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. COLARUSSO Alessandro
M. DEROBERT Michel
M. FEYER Georg
Mme GOBBI Eve
M. GRAND René
M. LAGRANGE Philippe
M. REINMANN Bruno
M. RYCHNER Georges
M. STALDER Michel
- Excusés :** M. ALBERTO Pierre
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme EPARS Françoise
M. GUEX Jean-Pierre
- Assistent :** Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2005
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2006 (délibération)
5. Taxe professionnelle communale 2006 (délibération)
6. Reconstruction des collecteurs eaux pluviales – eaux usées aux chemins Mont-Rose, Sautoir-d'Or et Moissons (délibération)
7. Propositions du Maire
8. Propositions individuelles et questions



La présidente a le plaisir d'ouvrir cette séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2005

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des personnes présentes lors de ce Conseil.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Néant.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

- ***Consultation du cahier des charges du personnel communal***

Mme le maire donne réponse à la demande de M. GUEX formulée lors du Conseil du 4 octobre dernier. Elle indique que la gestion du personnel concerne le maire et les adjoints. Ils sont donc responsables des cahiers des charges du personnel. Dès lors, un cahier des charges peut être consulté à la mairie, avec l'accord préalable du responsable concerné de l'Exécutif communal. Mais il faut un motif d'intérêt général, qui prime sur l'intérêt particulier. Elle précise que ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des administrations communales.

- ***Route de Valavran***

En réponse à l'interpellation du Conseil du 21 juin dernier, l'OTC informe qu'il n'autorise pas la pose de pastilles auto-réfléchissantes (œil de chat) sur la route de Valavran pour signaler d'éventuelles racines empiétant sur la chaussée. La route sur le domaine public communal doit être améliorée et non signalée d'une manière définitive en laissant un cas de figure approximatif. La pose de chevrons pour signaler les endroits appropriés semble nécessaire, ainsi que de compléter cette mesure par une signalisation verticale de danger.

4. APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2006 (DELIBERATION)

DEPENSES :

Le réalisé 2004 est de 2,9% supérieur à son budget, le budget 2005 est de 11,1% supérieur au réalisé 2004. Quant au budget 2006, en tenant compte des amortissements, il présente une décre de - 0,3% par rapport au budget de l'année en cours, sans amortissements les dépenses seraient légèrement supérieures.

POLITIQUE SALARIALE :

Une enveloppe de 2,25% est concédée à l'Exécutif afin de compenser l'augmentation du coût de la vie et d'adapter certains salaires des employés communaux (2004 : + 1,5%, 2005 : + 2,25%).

Pour 2004 (réalisé), les charges de personnel se montaient à Fr. 796'429,00 pour 8,5 postes, en 2005 (budget) à Fr. 802'800.00 pour 8,5 postes, et au budget 2006, elles s'élèvent à Fr. 871'680,00 pour 9 postes, représentant 12 personnes. Ce qui équivaut à un coût moyen par poste plein de l'ordre de Fr. 96'850,00.

COMMISSIONS :

L'évolution des dépenses de l'ensemble des commissions au budget 2006 est d'environ 2,8% par rapport au budget 2005. Du réalisé 2004 au budget 2006, il est de l'ordre de 20,9% (génie civil : + 16,6%, bâtiments : + 41,7%, scolaire et bibliothèque : - 7,8%, culture, sport et loisirs : - 8,6%, affaires sociales : + 130%, sécurité publique + 5,6%, environnement : + 17,7%).

M. GRAND émet les commentaires suivants :

- Les salaires augmentent au même rythme que ces dernières années
- L'augmentation de 130% du budget de la commission des affaires sociales s'explique principalement par la création et le financement de la crèche
- Les dépenses sont néanmoins maîtrisées et raisonnables
- L'excédent des recettes couvre les besoins
- Les budgets sont très bien contrôlés
- Félicitations à tous les présidents de commissions
- La commission des finances recommande l'approbation du budget 2006

M. BUCHETTI, au nom du Groupe radical, stipule qu'il a activement participé à l'élaboration du budget 2006, ceci en étroite collaboration avec les autres factions politiques. Par conséquent, le Groupe radical accepte le budget de fonctionnement pour 2006.

M. STALDER, au nom du GIG, constate que les dépenses ont été maîtrisées, que la commune continue d'investir, que les prestations s'étendent, malgré une population en augmentation occasionnant des frais plus importants. Le GIG se dit aussi satisfait de ce budget qui augure d'une année 2006 riche en développement.

Le Groupe libéral, par la voix de M. DEROBERT, relève qu'il est également satisfait de ce budget et félicite les présidents de commissions ainsi que la Mairie pour le contrôle rigoureux des dépenses.

La présidente donne ensuite lecture du projet de délibération.

Vu l'article 30, al. 1. lettres a) b) et g) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2006, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu le rapport de la commission des finances du 1^{er} novembre 2005,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 6'119'442.00 aux charges et de Fr. 9'218'160,00 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 3'098'718,00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2006 s'élève à 30 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 11'815'000.00 aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 11'815'00,00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'498'262,00 et par l'excédent de revenus du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 3'098'718,00, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 7'218'020,00, le Conseil municipal décide

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de Fr. 9'218'160,00 aux revenus et de Fr. 6'119'442,00 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 3'098'718,00 ;*

2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2006 à 30 centimes.*

Mise au vote cette délibération est acceptée à l'unanimité

M. GRAND indique que la commission des finances a décidé d'étudier le sujet de *l'Attribution au patrimoine financier des immeubles locatifs de la commune de Genthod* dans une commission spécifique qui traitera du cas du nouvel immeuble.

5. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE 2006 (DELIBERATION)

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, vu l'article 308 c de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, le Conseil municipal décide de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2006 à 100%.

Mise au vote cette délibération est approuvée par 11 voix pour et 1 abstention

6. RECONSTRUCTION DES COLLECTEURS EAUX PLUVIALES – EAUX USEES AUX CHEMINS MONT-ROSE, SAUTOIR-D'OR ET MOISSONS

Le réseau de collecteurs de ce quartier a été construit dans les années 1960-1970, les routes, trottoirs et canalisations ont été cédés à la Commune dans les années 1980. Lors de violents orages, des inondations sont régulièrement observées. Ces canalisations s'avèrent maintenant insuffisantes au vu de l'augmentation de la population et de la greffe opérée sur ces canalisations par une partie des habitations du chemin de la Fauvette. Après étude des différentes possibilités d'amélioration, il est proposé de reconstruire de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Mme CADEI s'interroge sur le montant du crédit d'investissement qui n'est pas identique à celui du projet d'investissement.

M. STALDER explique qu'il est légèrement supérieur pour couvrir également les frais d'ingénieur ou autres.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Vu les inondations de caves qui se reproduisent régulièrement depuis quelques années suite à des orages dans le secteur de la Chêna, dont le réseau de collecteurs est constitué de tuyaux en ciment mis en place dans les années 1960-1970, vu le rapport technique établi à la suite du contrôle des canalisations par caméra télévidéo en date du 29 juin 2004, vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu la requête APA 24'884, déposée le 26 mai 2005 au nom de la Commune de Genthod par M. J.-C. Buffet, ingénieur, vu l'approbation communiquée par le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement en date du 4 août 2005, vu le vote de la commission du génie civil lors de sa séance du 5 octobre 2004, et sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal décide

1. De procéder à la reconstruction de collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées aux chemins Mont-Rose, Sautoir-d'Or et Moissons.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 1'700'000,00 pour couvrir cette dépense, dont à déduire la subvention cantonale estimée à Fr. 227'250,00.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 71.331 de l'année 2006 à 2025.

Mise au vote cette délibération est adoptée à l'unanimité

7. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- ▶ Au nom de M. GUEX, Mme CADEI demande quelle est la position de la Commune par rapport au maintien de la déchetterie communale, au vu de la construction du nouvel espace de récupération intercommunal des Chanâts à Bellevue.

Mme HUMBERT signale que ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission de l'environnement programmée en janvier 2006.

M. STALDER indique qu'il a été fort surpris de la construction de ce nouveau centre.

Mme le maire indique que c'est un projet cantonal financé par la taxe de Fr. 10,00 prélevée par l'Etat par tonne de déchets à incinérer. Ce projet a vu le jour à l'instigation du maire de Pregny-Chambésy. Un tel centre sera aussi construit sur la rive gauche. Elle précise que la Mairie n'a pas précisément été consultée à ce sujet.

- ▶ Mme CADEI signale que l'ouverture de la porte de l'école du côté de la salle de gymnastique est fort appréciée. Néanmoins, elle a été très étonnée de voir un panneau sur la porte stipulant : « *La saison humide est là ! Alors les parents (sauf 1^E) sont priés de rester dehors, sans quoi je serai obligé de fermer cette porte. De même pour les enfants : lorsque vous venez du garage à vélos, veuillez marcher sur les chemins. D'avance merci. Le concierge.* »

M. MOTTIER répond que la Mairie n'a pas été informée de la pose de ce panneau. M. Bersier sera reçu en mairie afin d'aborder ce sujet.

- ▶ M. BUCHETTI a entendu que les enfants n'avaient pas le droit d'aller aux toilettes pendant les cours et également durant la récréation.

Mme PORCHET précise qu'à la demande des enseignants, les élèves doivent se rendre aux toilettes avant ou en sortant d'un cours, et ils n'ont pas l'autorisation d'entrer dans l'école pendant la récréation. Ce sujet sera discuté lors de la prochaine commission scolaire.

Mme GOBBI répond à M. DEROBERT que l'étude de la reprise de chemins privés par la commune sera abordée par la commission de l'aménagement du territoire au mois de janvier.

- ▶ M. SCHMULOWITZ indique à M. BUCHETTI que le début des travaux à la gare de Genthod-Bellevue, normalement prévus à fin octobre, vont commencer très prochainement.
- ▶ M. BUCHETTI signale que le parking de la gare de Genthod-Bellevue est toujours fortement encombré par des remorques de bateaux.

Mme le maire précise que la Mairie a mandaté le Bureau Urbaplan pour l'étude de l'aménagement de cette esplanade en tenant compte d'un stationnement d'une durée limitée.

Il est aussi suggéré d'enterrer le parking et, éventuellement, de le rendre payant.

- ▶ M. STALDER estime que les propos tenus dans le Compte rendu 2004, rubrique des finances communales, avant dernier paragraphe, sont strictement un avis personnel, et ne devraient pas figurer dans ce document. Il souhaite qu'à l'avenir cette publication reste neutre et ne relève pas d'une prise de position.

La séance est levée à 21h10.

Le secrétaire
Michel STALDER

La présidente
Arlette PORCHET